

Modalités d'élaboration du troisième Plan Santé Environnement d'Île-de-France

GRSE 19 Avril 2016



Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

Rappel du contexte

PNSE3 : améliorer l'**ancrage territorial** des actions de promotion de la santé environnementale

Déclinaison en PRSE3 suivie par les services déconcentrés de l'Etat et l'ARS Ile-de-France en lien avec le SGAR.

Souhait d'une association renforcée des conseils régionaux →
recherche d'une forte implication des acteurs régionaux et des collectivités territoriales

Territorialisation des politiques définies dans les domaines de la santé et de l'environnement : ouverture également aux différents acteurs locaux

Une gouvernance renouvelée (1/2)



GRSE élargi

- 6 collèges, de nouveaux acteurs, place des collectivités territoriales
- Un avis consultatif sur la construction, l'avancement et les réorientations du PRSE
- Une réunion tous les ans (2 fois/ an en phase d'élaboration)



Comité de Pilotage

- Composé du Préfet de Région, du Directeur Général de l'ARS et si possible de la Présidente du Conseil Régional
- Arbitre sur la base des avis du GRSE, acte la réorientation des actions le cas échéant, décide des financements alloués
- Evalue les actions
- Une réunion tous les ans (2 fois/ an en phase d'élaboration)



Comité d'Animation

- Composé des référents PRSE de la DRIEE, de l'ARS, du SGAR et si possible du Conseil Régional, des pilotes d'actions, des autres services régionaux de l'Etat concernés en fonction des actions sélectionnées (DRAAF, DIRECCTE, Rectorat...)
- Secrétariat du GRSE, propose des axes thématiques et délivre des outils (cahier des charges fiches action, fonctionnement des ateliers...)
- Prépare le document final du PRSE
- Propose des outils d'évaluation du PRSE
- Coordonne la mise en œuvre des actions et suit leur avancement

Une gouvernance renouvelée (2/2)

Proposition :

Forum
local
territoire
1

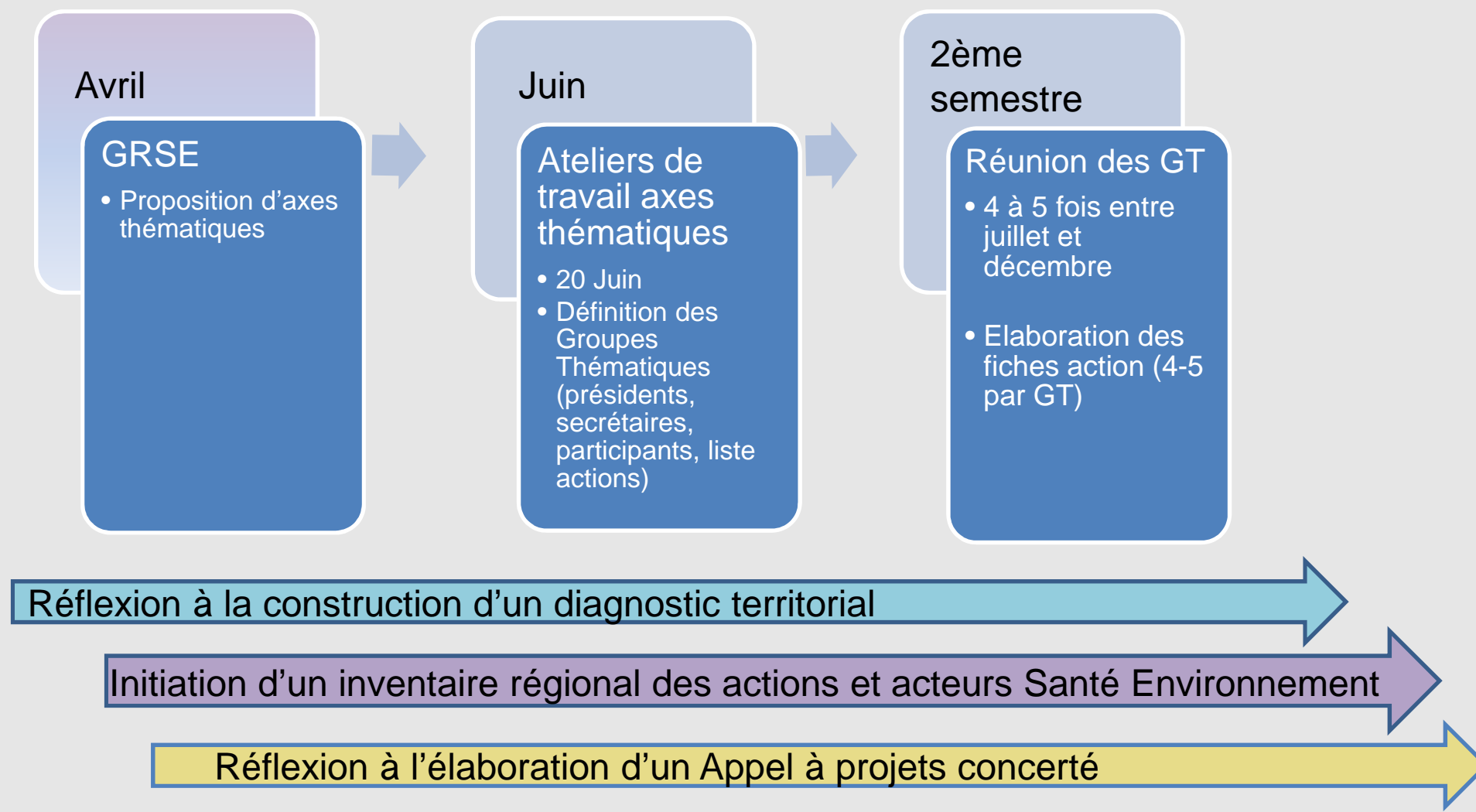


Forum
local
territoire
2 ...

Forum locaux Santé environnement

- Composés des **acteurs locaux** impliqués dans des actions territorialisées du PRSE3 et potentiels futurs acteurs locaux à impliquer
- A l'échelle locale (*échelon géographique à préciser*) :
Présente l'avancement des actions, réfléchit sur de nouvelles actions ou sur des modifications d'actions, diffuse/communique sur les avancées du PRSE3 sur le terrain et auprès de nouveaux acteurs, remonte ces bilans au GRSE (via le Comité d'Animation)
- Fréquence de réunion à définir (1 voire 2/an)

La phase d'élaboration



Le calendrier prévisionnel de l'élaboration

2016

- 19 Avril : **premier GRSE**
- 20 Juin : **journée de travail en ateliers** pour définir les Groupes Thématiques (GT).
Puis **réunions des GT** en juillet, septembre, octobre, novembre. Finalisation des fiches actions en décembre.
- Fin juin : Organisation d'un Comité d'animation pour préciser le calendrier et le fonctionnement des GT, organisation d'un **Comité de pilotage** pour valider les modalités d'élaboration du PRSE3 (GT, calendrier...).
- Novembre : Réunion du **Comité d'animation** avec les présidents de GT et secrétaires pour faire le point sur l'avancement des fiches action.

2017

- Mi-janvier : proposition de livrables (fiches action) au Comité d'animation, réunion du Comité d'animation.
- Mi-février : **deuxième GRSE**, avis consultatif sur les fiches action.
- Début mars : **Comité de pilotage**.
- Mars : finalisation de la rédaction du PRSE3.
- Avril : mise en consultation (dont CODERST, CRSA, CCPP...).
- Juin : modifications éventuelles, **Comité d'animation, troisième GRSE, Comité de pilotage** puis **approbation**.
- Septembre : Initiation phase de mise en œuvre du PRSE3

La proposition d'axes de travail thématiques

4 axes de travail sont proposés en cohérence avec les actions déclinables du PNSE3 et les pistes d'actions régionales :

- 1) Préparer l'environnement de demain pour une bonne santé**
- 2) Surveiller et gérer les expositions liées aux activités humaines et leurs conséquences sur la santé**
- 3) Travailler à l'identification et à la réduction des inégalités territoriales de santé**
- 4) Protéger et accompagner les populations vulnérables**

La proposition d'axes de travail thématiques

4 axes de travail sont proposés en cohérence avec les actions déclinables du PNSE3 et les pistes d'actions régionales :

1) Préparer l'environnement de demain pour une bonne santé

Actions relatives à l'urbanisme favorable à la santé, l'aménagement du territoire, l'adaptation au changement climatique, la formation en santé-environnement

La proposition d'axes de travail thématiques

4 axes de travail sont proposés en cohérence avec les actions déclinables du PNSE3 et les pistes d'actions régionales :

2) Surveiller et gérer les expositions liées aux activités humaines et leurs conséquences sur la santé

Actions de dépistage, surveillance sanitaire, évaluation et gestion des risques associés à ces activités

Actions sur les risques relatifs aux agents physiques, aux sites pollués

La proposition d'axes de travail thématiques

4 axes de travail sont proposés en cohérence avec les actions déclinables du PNSE3 et les pistes d'actions régionales :

3) Travailler à l'identification et à la réduction des inégalités territoriales de santé

**Action visant à une meilleure connaissance des inégalités de santé :
diagnostic territorial**

**Actions visant à la réduction des points de cumul des nuisances
environnementales**

**Actions locales ciblées sur des territoires où certains facteurs
environnementaux sont désavantageux (ex : protection des captages
d'eau)**

La proposition d'axes de travail thématiques

4 axes de travail sont proposés en cohérence avec les actions déclinables du PNSE3 et les pistes d'actions régionales :

4) Protéger et accompagner les populations vulnérables

Populations vulnérables du point de vue de leur âge et/ou de leur situation socio-économique et/ou de leur état de santé : actions dans le champ de l'habitat, de la QAI, des maladies respiratoires, du bruit...

Échanges libres

Prochain rendez-vous le **20 juin 2016**
de 9h à 18h

Lieu : ASIEM

6 rue Albert Lapparent

75007 PARIS